



**Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/420  
1er octobre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session  
Point 97 b) de l'ordre du jour

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : SESSION EXTRAORDINAIRE  
CONSACRÉE À UN EXAMEN ET UNE ÉVALUATION D'ENSEMBLE DE LA MISE  
EN OEUVRE D'ACTION 21

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION . . . . .	1 - 2	3
II. PRÉPARATIFS DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE . . . . .	3 - 44	3
A. Commission du développement durable et Bureau de la Commission . . . . .	3 - 15	3
B. Activités pertinentes menées par le Comité interorganisations sur le développement durable et par des organismes et organisations du système des Nations Unies . . . . .	16 - 22	7
C. Conseil consultatif de haut niveau sur le développement durable . . . . .	23 -24	9
D. Informations émanant des gouvernements sur les progrès réalisés au niveau national . . . . .	25 - 27	9
E. Activités menées aux niveaux national, régional et sous-régional pour soutenir le processus préparatoire . . . . .	28 - 31	10
F. Conventions de Rio . . . . .	32 - 36	12
G. Initiatives des grands groupes . . . . .	37 - 39	12

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
H. Activités d'information . . . . .	40 - 42	14
I. État des contributions au Fonds d'affectation spéciale . . . . .	43 - 44	15
III. QUELQUES PROPOSITIONS RELATIVES AUX MODALITÉS D'ORGANISATION À ADOPTER DURANT LA CINQUIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1997 . . . . .	45 - 52	15

## I. INTRODUCTION

1. L'organisation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21 a été envisagée au paragraphe 38.9 d'Action 21, adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue en juin 1992 à Rio de Janeiro. Cette recommandation de la Conférence a été ultérieurement approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/190 sur le rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

2. A sa cinquantième session, l'Assemblée générale a examiné un rapport du Secrétaire général contenant des propositions relatives au déroulement, à la portée et à l'organisation de cette session extraordinaire (A/50/453) et a décidé de tenir cette session extraordinaire pendant la durée d'une semaine, au mois de juin 1997, au niveau de participation le plus élevé possible (résolution 50/113). L'Assemblée a aussi déterminé les modalités d'organisation des préparatifs de la session extraordinaire, à savoir notamment le rôle que tiendrait la Commission du développement durable, ainsi que d'autres organisations et organismes pertinents du système des Nations Unies. De plus, l'Assemblée a reconnu le rôle important joué par les grands groupes, parmi lesquels les organisations non gouvernementales, dans l'application des recommandations de la Conférence, et a estimé que ces groupes devaient participer activement à la préparation de la session extraordinaire, et qu'il convenait de prendre les dispositions voulues pour qu'ils puissent apporter leur contribution aux travaux de la session extraordinaire. L'Assemblée générale a également prié le Secrétaire général d'établir, pour que la Commission les examine, divers rapports contenant une évaluation d'ensemble des progrès accomplis depuis la Conférence, ainsi que des recommandations concernant les actions et priorités futures; ainsi que de lancer un programme d'information pour sensibiliser l'opinion mondiale à la fois à la session extraordinaire et aux travaux que l'Organisation des Nations Unies a entrepris pour donner suite à la Conférence. Enfin, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante et unième session un rapport intérimaire sur l'état d'avancement des préparatifs pour la session extraordinaire.

## II. PRÉPARATIFS DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

### A. Commission du développement durable et Bureau de la Commission

3. Dans sa résolution 50/113, l'Assemblée générale a décidé que la Commission du développement durable ferait fonction de forum intergouvernemental central pour les préparatifs de la session extraordinaire. En particulier, l'Assemblée a encouragé les participants à la quatrième session de la Commission (New York, 18 avril-3 mai 1996) à examiner les questions relatives à la session extraordinaire; a invité la Commission à convoquer en février 1997 une réunion de son groupe de travail spécial intersessions à participation non limitée qui l'aiderait à procéder à l'examen prévu aux fins de la session extraordinaire; s'est félicitée de la décision de la Commission de consacrer sa cinquième session, en 1997, à la préparation de la session extraordinaire, et a décidé que

les débats de la session de la Commission seraient ouverts à tous, ce qui permettrait à tous les États d'y participer sans restriction.

#### 1. Quatrième session de la Commission

4. Près de 50 ministres et décideurs venus de toutes les régions du monde ont participé à la réunion de haut niveau de la quatrième session de la Commission du développement durable, qui s'est tenue du 1er au 3 mai 1996. Les débats ont porté essentiellement sur les questions relatives aux préparatifs de la session extraordinaire, comme le montre la lecture du résumé de la réunion de haut niveau de la quatrième session de la Commission<sup>1</sup>, établi par le Président. Les participants de la réunion de haut niveau ont souligné l'importance vitale de la session extraordinaire, que l'Assemblée générale doit tenir afin d'examiner les progrès globaux enregistrés dans la mise en oeuvre des engagements de Rio et étudier les stratégies à appliquer à cette fin au cours des années à venir. On a souligné que le succès de cette session extraordinaire supposait une participation au niveau le plus élevé possible.

5. Les débats ont fait ressortir que, de l'avis général, il ne fallait pas que la session extraordinaire soit consacrée à une renégociation d'Action 21 ou d'autres accords intergouvernementaux dans le domaine du développement durable, mais qu'elle se concentre sur la poursuite de leur application. Dans ce contexte, un certain nombre d'objectifs ont été avancés :

a) Renouveler et stimuler l'engagement envers la notion de développement durable, veiller à ce qu'il soit au centre des préoccupations politiques et renforcer l'élan imprimé à sa mise en oeuvre aux niveaux international, national et local. Les participants ont estimé qu'il importait de mieux faire connaître la Commission du public et d'en renforcer la présence;

b) Reconnaître franchement les échecs concernant certains objectifs et déterminer les raisons de ces échecs;

c) Stimuler la réalisation des engagements de Rio grâce, par exemple, à la définition d'approches novatrices de la coopération et de l'aide financière, ainsi qu'à des propositions concrètes;

d) Définir les priorités pour l'après-1997. Plusieurs participants ont estimé que la Commission devait se concentrer sur un nombre limité de questions fondamentales au lieu d'examiner chacun des chapitres d'Action 21, en particulier les questions où, à son avis, il était possible de réaliser des progrès réels;

e) Élargir les questions qui n'avaient pas été suffisamment abordées par la Conférence de Rio ou qui avaient fait l'objet de faits nouveaux importants depuis cette conférence. Il s'agissait par exemple de la modification des modes de consommation et de production, de l'énergie (y compris les sources d'énergie renouvelables) et des transports, des problèmes urbains, des entreprises, de l'eau douce et de la gestion des risques.

6. Les participants à la réunion de haut niveau ont été d'avis qu'à l'avenir il fallait accorder davantage d'attention aux facteurs déterminant la gestion

viable des ressources naturelles tout en se préoccupant davantage des dimensions économiques et sociales du développement durable, y compris de la lutte contre la pauvreté. Le lien crucial entre les éléments moteurs – croissance économique et commerce, modes de consommation et de production et accroissement de la population – et la gestion des ressources était constitué par les secteurs économiques qui définissaient fréquemment la manière dont l'élaboration des politiques et l'exécution étaient organisées. Pour faire oeuvre utile, la Commission devait assortir son examen des questions liées à la gestion des ressources d'un intérêt équivalent pour l'élaboration des politiques sectorielles. Les instances existantes du système des Nations Unies s'occupaient déjà de nombreux secteurs tels que l'agriculture, les forêts, la pêche, l'industrie, les établissements humains et les services sociaux. Grâce à leur impact sur les travaux de ces instances, la Conférence sur l'environnement et le développement et Action 21 avaient contribué à introduire l'élément viabilité à terme dans leurs délibérations. Il subsistait toutefois certains écarts dont le plus manifeste, du point de vue de la viabilité à terme, concernait les transports et l'énergie.

7. Examinant la réalisation des objectifs d'Action 21 depuis la Conférence sur l'environnement et le développement, les participants ont constaté qu'il était toujours nécessaire de renforcer les mécanismes du système des Nations Unies permettant d'intégrer plus complètement l'environnement dans le processus ordinaire de prise de décisions. Les participants ont encouragé les autres organes intergouvernementaux, en particulier les institutions de Bretton Woods, l'OMC et l'Organisation de coopération et de développement économiques à faire en sorte que les questions de développement durable soient prises en compte de manière systématique et cohérente. Plusieurs d'entre eux ont souligné le lien existant entre le suivi au niveau international et le suivi au niveau national, et ont engagé la Commission à favoriser l'intégration des conclusions des grandes conférences internationales, dont celles du Caire, de Copenhague et de Beijing, ainsi que de la prochaine Conférence sur les établissements humains devant se tenir à Istanbul (Habitat II).

8. Il était d'une importance capitale de déléguer les pouvoirs d'exécution du niveau mondial à l'échelon régional et, le cas échéant, de décentraliser les tâches du cadre national à l'échelon local. L'autonomisation des entités locales était utile et efficace et il a été suggéré que l'ONU décerne un prix spécial pour récompenser des exemples d'intérêt mondial de développement durable enregistrés au niveau local ou à l'échelon de collectivités.

9. Les participants à la réunion de haut niveau ont souligné l'importance de la réalisation d'un large consensus ralliant les grands groupes pour le développement durable. Afin de favoriser la communication et de sensibiliser le public aux questions fondamentales du développement durable, il fallait encourager de nouveaux partenariats entre les parties prenantes, éducateurs, scientifiques, pouvoirs publics, organisations non gouvernementales, milieux d'affaires, industries, syndicats, jeunes et médias. On a noté qu'une plus grande participation du secteur privé était indispensable au développement durable, mais que des mécanismes d'interaction appropriés restaient à mettre en place dans ce domaine.

10. Les participants ont souligné l'importance de la participation des grands groupes aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue pour 1997 et à la session elle-même, conformément aux dispositions pertinentes du règlement intérieur. Ils se sont également félicités que des grands groupes aient pris l'initiative de présenter eux-mêmes des rapports en 1997.

## 2. Bureau de la Commission du développement durable

11. Le Bureau de la Commission du développement durable s'est réuni le 15 juillet 1996 à New York. Les débats ont porté essentiellement sur les préparatifs de la session extraordinaire de 1997. Le Bureau était informé du processus des préparatifs et du mode de présentation de la documentation à suivre pour que l'examen de 1997 satisfasse aux demandes formulées en matière d'établissement de rapports, qui figurent dans la résolution 50/113 de l'Assemblée générale, dans les décisions de la Commission et d'autres mandats intergouvernementaux.

12. Le Bureau s'est félicité de ce qu'en faisant appel au système de gestionnaires de tâches du Comité interorganisations sur le développement durable, le système des Nations Unies ait démontré son attachement et son appui permanent au processus mis en route par la Commission et contribué activement aux préparatifs de l'examen de 1997. En particulier, le Bureau s'est déclaré satisfait de l'intention du Secrétariat de mettre au point la plus grande partie de la documentation au début de 1997, afin qu'elle soit disponible avant la réunion de 1997 du Groupe de travail spécial intersessions de la Commission, moment où les préparatifs intergouvernementaux officiels de la session extraordinaire commenceraient.

13. Ayant à l'esprit les débats qui se sont tenus durant la réunion de haut niveau de la quatrième session de la Commission, les membres du Bureau ont considéré que la session extraordinaire devrait axer ses travaux sur la mise en oeuvre d'Action 21 et s'achever par l'adoption d'une déclaration de caractère pragmatique, et que la session extraordinaire devrait avoir un haut profil politique. Quant au processus conduisant à l'élaboration du document final de la session extraordinaire, le Bureau, compte tenu des dispositions de la résolution 50/113 de l'Assemblée générale, a estimé qu'il pourrait s'organiser comme suit :

a) Le Groupe de travail spécial intersessions de la Commission (New York, 24 février-7 mars 1997), prenant en considération les rapports du Secrétaire général et d'autres documents, les résultats de diverses activités intersessions organisées par des gouvernements et des organisations, ainsi que d'autres apports pertinents, s'efforcera de parvenir à un accord sur la présentation et la structure de ce document final et sur les principaux éléments qui doivent y figurer. Le produit de la réunion du Groupe de travail serait ainsi un profil détaillé du document final;

b) Ce profil constituerait la base des négociations à mener durant la cinquième session de la Commission (New York, 7-25 avril 1997), qui devrait tenter de faire l'accord sur le projet de document final de la session extraordinaire;

c) La session extraordinaire de juin 1997 résoudrait tous les problèmes en suspens dont l'énoncé pourrait encore figurer entre crochets après la cinquième session de la Commission, et aussi faire apparaître dans le document tous les faits nouveaux ou propositions nouvelles qui surgiraient dans la période comprise entre la cinquième session de la Commission et la session extraordinaire.

14. Le Bureau s'est accordé sur la nécessité de faire participer le Président et/ou ses membres aux principales activités intersessions et aux réunions intergouvernementales pertinentes qui semblent devoir contribuer aux préparatifs de la session extraordinaire.

15. Le Bureau a souligné la nécessité de prendre des arrangements qui permettraient aux grands groupes, notamment les ONG, de contribuer aux préparatifs de la session extraordinaire et à ses délibérations. Le Bureau a reconnu qu'il fallait respecter strictement le règlement intérieur et que l'Assemblée générale elle-même prendrait des décisions spécifiques sur la participation des grands groupes à la session, mais aussi, d'autre part, qu'un certain nombre d'activités pourraient être organisées durant la session extraordinaire en vue d'assurer une contribution efficace des grands groupes et leur interaction avec les représentants des gouvernements. Dans ce contexte, le Bureau a estimé qu'il serait utile d'évaluer l'expérience acquise durant les précédentes sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et les sessions de la Commission, ainsi qu'à la Conférence d'Habitat II et au cours d'autres réunions et processus intergouvernementaux de date récente, comme les auditions tenues dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda pour le développement, et de s'inspirer de cette expérience.

B. Activités pertinentes menées par le Comité interorganisations sur le développement durable et par des organismes et organisations du système des Nations Unies

16. Dans sa résolution 50/113, l'Assemblée générale a invité tous les autres organismes et organes compétents des Nations Unies, notamment la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), les institutions spécialisées et d'autres organisations multilatérales, y compris les institutions financières multilatérales et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à apporter leur contribution à la session extraordinaire et a prié le Comité interinstitutions du développement durable de mener, en étroite coordination avec la Commission du développement durable, une action efficace et coordonnée à l'échelle du système en vue de la préparation de la session extraordinaire. L'Assemblée générale s'est également félicitée des décisions prises par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), par lesquelles le Conseil a souligné que le Programme devait, conformément à son mandat relatif à la mise en oeuvre d'Action 21, continuer à appuyer efficacement les travaux de la Commission du développement durable et a décidé de tenir sa dix-neuvième session au début de 1997 pour apporter une contribution à la session extraordinaire.

17. À sa huitième session (10-12 juillet 1996), le Comité interorganisations sur le développement durable a souligné l'importance politique des préparatifs de la session extraordinaire de 1997. Le Comité a convenu que le système des

Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods et les autres organismes pertinents, devait contribuer activement à faire de la session extraordinaire un événement international de haut relief qui inciterait la communauté mondiale à mettre résolument en oeuvre Action 21 et qui ferait progresser au niveau international le dialogue et l'action en faveur du développement durable.

18. Le Comité a convenu qu'il serait essentiel que l'examen de 1997 aille au-delà d'une évaluation des progrès réalisés par la Commission et le système des Nations Unies et qu'il propose une évaluation franche et analytique des progrès d'ensemble réalisés et des problèmes rencontrés aux niveaux international, national et local.

19. Durant la session du Comité interorganisations, il a été suggéré que dépassant une participation active, par l'intermédiaire du système des gestionnaires de tâches de ce comité, à l'élaboration des rapports du Secrétaire général pour l'examen de 1997, les organisations du système des Nations Unies devraient envisager d'apporter leur propre contribution au processus d'examen, dans le but d'enrichir les préparatifs de la cinquième session de la Commission et de la session extraordinaire elle-même. Dans ce contexte, le Comité s'est félicité des travaux menés à la CNUCED, conformément à la résolution 50/95 de l'Assemblée générale, aux fins d'établir une évaluation détaillée sur le commerce et l'environnement, ainsi que des préparatifs par l'OMS d'un rapport sur la santé et l'environnement au niveau mondial, qui sont des contributions importantes à la session extraordinaire. Les préparatifs de la session extraordinaire bénéficieront aussi d'un examen à mi-parcours des progrès accomplis à la poursuite des objectifs fixés par le Sommet mondial pour les enfants, dont les résultats ont été pleinement intégrés à Action 21. Le Comité a estimé que les commissions régionales et les conventions pertinentes pourraient faire parvenir d'autres contributions importantes. En outre, il y a tout lieu d'espérer que le rapport final du Groupe intergouvernemental sur les forêts, organe subsidiaire de la Commission, apportera une contribution importante à l'examen de 1997 et, de manière générale, aux travaux portant sur les forêts après la session extraordinaire. L'Évaluation mondiale sur la qualité de l'eau douce, actuellement en cours, est également attendue avec intérêt.

20. En outre, on a estimé qu'il serait essentiel de faire participer à ce processus, dans la mesure du possible, les organes directeurs pertinents et les réunions intergouvernementales tenues sous leurs auspices. Des contributions importantes à l'examen de 1997 seraient fournies par le Sommet alimentaire mondial, qui aborderait le problème de la durabilité, et par la dix-neuvième session du Conseil d'administration du PNUE, qui étudierait expressément la contribution du PNUE à la session extraordinaire de 1997.

21. Le Comité a souligné l'importance des diverses initiatives de pays, qui dégageraient un élan politique dont la session extraordinaire sera le point d'aboutissement. Le Comité a également pris note avec satisfaction d'une proposition énoncée durant la réunion de haut niveau de la quatrième session de la Commission, qui tendait à organiser une réunion commune des ministres de l'environnement et des ministres des finances dans le cadre du processus préparatoire de la session extraordinaire, et a exprimé l'espoir que les pays

intéressés donneraient suite à cette initiative prometteuse. On attend également d'importantes contributions des organisations non gouvernementales et des grands groupes.

22. Par ailleurs, le CAC a décidé de présenter, à la session extraordinaire de l'Assemblée générale, sa déclaration, où il analyserait l'efficacité des arrangements interorganisations mis en place pour donner suite à la Conférence de Rio et, sur la base de l'expérience acquise après la CNUED, proposerait des moyens de promouvoir plus efficacement après 1997 le soutien à l'échelle du système dans le domaine du développement durable.

C. Conseil consultatif de haut niveau sur le développement durable

23. À sa cinquième session (29-31 janvier 1996), le Conseil consultatif de haut niveau sur le développement durable a accepté d'apporter sa contribution à l'examen, à mener en 1997, des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des engagements de Rio, sous forme d'un rapport succinct axé sur quelques domaines critiques. Le Conseil a décidé qu'il examinerait les obstacles entravant le développement durable dans ces domaines et ferait des recommandations indépendantes sur les moyens de les surmonter. Il a proposé de communiquer le rapport à la Commission du développement durable lors de sa cinquième session, en avril 1997. Le Conseil a également convenu que ses membres envisageraient des initiatives propres à susciter parmi leurs propres mandants un débat sur l'examen auquel procéderait la session extraordinaire.

24. À sa sixième session (4-6 septembre 1996), le Conseil a décidé que son rapport serait axé sur trois secteurs critiques du développement durable : l'énergie, les transports et les ressources en eau. Dans chacun de ces domaines, le rapport examinerait des mesures générales propres à améliorer l'utilisation durable, l'accent étant mis sur les facteurs économiques, et ferait des recommandations concernant les ensembles de mesures que les gouvernements pourraient mettre en oeuvre, individuellement ou collectivement, pour surmonter les obstacles au développement durable. En complément à l'analyse des politiques et aux recommandations, le rapport comprendrait un certain nombre de brèves descriptions de politiques suivies avec succès dans divers pays en matière de développement durable, à savoir notamment des programmes ruraux d'énergie éolienne, des taxes sur l'énergie, des autorisations d'émissions échangeables, la gestion des transports urbains et la gestion des bassins fluviaux. Le Conseil a également convenu que ses membres diffuseraient le rapport parmi leurs mandants et organiseraient des réunions afin d'examiner les moyens d'appliquer leurs recommandations. Le Conseil terminera ses travaux sur le rapport lors de sa septième session, en janvier 1997.

D. Informations émanant des gouvernements sur les progrès réalisés au niveau national

25. Dans sa résolution 50/113, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir, pour que la Commission du développement les examine à sa cinquième session, des profils de pays présentant de manière concise les progrès accomplis et les obstacles rencontrés dans la mise en oeuvre d'Action 21 au niveau national, établis sur la base des informations fournies par les pays et

en étroite coopération avec les gouvernements intéressés. À sa quatrième session, la Commission s'est félicitée de l'établissement de ces profils de pays et lui a prêté son appui.

26. En réponse à ces demandes, le Secrétariat a élaboré un mode commun de présentation des profils et l'a communiqué à tous les gouvernements. À l'intention des 74 pays qui ont soumis des rapports nationaux à la Commission, le Secrétariat établit actuellement ces projets de profils basés sur les informations qui figurent dans les rapports nationaux. À mesure que les projets de profil sont mis au point, ils sont adressés aux interlocuteurs nationaux appropriés pour observations, mise à jour et approbation par les gouvernements si nécessaire. Les pays qui n'ont pas encore pu remettre au Secrétariat un rapport national destiné à la Commission ont également été priés de dresser un profil national conforme au mode de présentation commun.

27. Les profils nationaux viendront en aide à l'analyse et l'évaluation nécessaires à la documentation de la cinquième session de la Commission, comme l'Assemblée l'a prévu dans sa résolution 50/113. En outre, tous les profils nationaux seront disponibles sur Internet après avoir été approuvés par les gouvernements des pays intéressés. Le Secrétaire général souhaite encourager tous les pays à continuer de fournir à la Commission des informations sur les progrès réalisés et les obstacles rencontrés dans la mise en oeuvre d'Action 21 au niveau national, informations qui seront très précieuses pour l'examen de 1997.

E. Activités menées aux niveaux national, régional et sous-régional pour soutenir le processus préparatoire

28. Dans sa résolution 50/113, l'Assemblée générale a invité les gouvernements ainsi que les organisations régionales et sous-régionales intéressées à envisager de procéder à un examen des progrès accomplis depuis la Conférence de Rio aux niveaux national, sous-régional, régional et interrégional, en vue de contribuer à la préparation de la session extraordinaire; elle s'est félicitée de la préparation aux niveaux des hémisphères, des régions et des sous-régions, de conférences sur le développement durable et a invité les gouvernements intéressés à faire profiter la session extraordinaire des résultats de ces conférences.

29. Un certain nombre de gouvernements entreprennent ou envisagent d'entreprendre des réunions intersessions et des initiatives en vue de contribuer à l'examen de 1997. Il est prévu que les gouvernements concernés présenteront directement les résultats de ces initiatives à la Commission du développement durable et/ou à la session spéciale de l'Assemblée générale. Néanmoins, si ces réunions ou initiatives s'achèvent d'ici la fin de novembre 1996, le Secrétaire général serait heureux d'être informé de leurs résultats afin de pouvoir leur faire place, selon que de besoin, dans la documentation établie par le Secrétariat.

30. En ce qui concerne les commissions régionales et les autres organisations régionales, diverses activités sont actuellement conduites pour contribuer aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale :

a) En Afrique, la première Conférence des ministres africains chargés du développement durable et de l'environnement s'est tenue en mars 1996 sur l'initiative de la Commission économique pour l'Afrique. Elle a adopté les directives qui permettront de suivre les progrès réalisés dans la mise en place de capacités de gestion essentielles au développement durable en Afrique, en tant qu'instrument d'harmonisation des activités pertinentes dans la région;

b) Dans la région de l'Asie et du Pacifique, le Comité pour l'environnement et le développement durable de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, qui tiendra sa troisième session en octobre 1996, procédera à un examen régional des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des résultats de la Conférence de Rio, en tant que contribution à la cinquième session de la Commission et à la session extraordinaire;

c) Dans la région de la Commission économique pour l'Europe, le Comité des politiques de l'environnement a tenu en janvier 1996 une session extraordinaire, au cours de laquelle il a examiné l'issue de la Conférence ministérielle sur l'environnement pour l'Europe tenue à Sofia en octobre 1995. Le Programme de protection de l'environnement adopté pour l'Europe à la Conférence de Sofia a représenté une première tentative visant à fixer une direction commune qui rendrait Action 21 plus opérationnelle dans la région de la CEE;

d) Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, la question de la contribution à la session extraordinaire sera examinée à la dixième réunion des ministres de l'environnement de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui se tiendra les 11 et 12 novembre 1996 à Buenos Aires (Argentine) et au Sommet panaméricain pour le développement durable, qui se tiendra les 7 et 8 décembre 1996 à Santa Cruz de la Sierra (Bolivie) sous les auspices de l'Organisation des États américains;

e) Sur proposition de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement a adopté en mai 1996 une décision qui appelait tous les pays arabes à participer activement à l'examen de 1997, notamment en instituant des comités nationaux chargés d'établir des rapports nationaux sur l'application d'Action 21. Une synthèse de ces rapports sera examinée lors de la prochaine réunion du Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement, en novembre 1996, puis transmise à la session extraordinaire. De plus, les comités de l'énergie et de l'eau de la CESAO tiendront au début de 1997 des réunions d'examen des activités en cours et prévues, offrant ainsi à l'examen de 1997 des perspectives régionales sur ces questions;

f) Le Bélarus a annoncé à la quatrième session de la Commission qu'il organisait à Minsk une conférence sur le développement durable des pays en transition.

31. En outre, les commissions régionales, en coopération avec les bureaux régionaux du PNUE, préparent également un inventaire des initiatives régionales lancées depuis la CNUED dans le domaine du développement durable ou conduisent des examens régionaux. Les résultats de ces activités seront également à la disposition des participants à la session extraordinaire.

#### F. Conventions de Rio

32. Dans sa résolution 50/113, l'Assemblée générale a invité les conférences des États parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à la Convention sur la diversité biologique et à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays touchés par la sécheresse et/ou la désertification, ainsi que les organes de contrôle d'autres instruments pertinents, le cas échéant, et le Fonds pour l'environnement mondial, à apporter leur contribution à la session extraordinaire.

33. La Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a accepté d'apporter à la session extraordinaire une contribution spéciale, par l'entremise de son organe subsidiaire de mise en oeuvre. Le secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques a été prié par la Conférence des Parties, à sa deuxième session, d'établir un document pertinent que le SBI examinerait à sa cinquième session, en février 1997.

34. En ce qui concerne la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, son secrétariat intérimaire préparera, après la session de janvier 1997 du Comité intergouvernemental de négociation, un document résumant les dispositions essentielles de la Convention, les mesures prises avant l'entrée en vigueur de la Convention et les perspectives qui s'ouvrent à la première session de la Conférence des Parties.

35. En vertu de la décision II/18 (annexe), adoptée par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique lors de sa deuxième session, un rapport sera présenté à la session extraordinaire de l'Assemblée générale dans la perspective des trois objectifs de la Convention : conservation de la biodiversité, utilisation durable de ses composantes, et partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques. La Conférence des Parties examinera le rapport lors de sa troisième réunion (Buenos Aires, 4-14 novembre 1996).

36. Le Fonds pour l'environnement mondial apportera également une contribution à la session extraordinaire.

#### G. Initiatives des grands groupes

37. Dans sa résolution 50/113, l'Assemblée générale s'est déclarée consciente du rôle important joué par les grands groupes, parmi lesquels les organisations non gouvernementales, à la Conférence de Rio et dans l'application de ses recommandations, et estime que ces groupes doivent participer activement à la préparation de la session extraordinaire, et qu'il convient de prendre les dispositions voulues pour qu'ils puissent apporter leur contribution aux travaux de la session extraordinaire.

38. Le secrétariat de la Commission du développement durable a établi et distribué une série de directives (Directives de 1997 concernant les contributions des grands groupes) à tous les contacts de grands groupes qui figurent actuellement dans la base de données. Ces directives fournissent des

informations aux grands groupes sur la manière dont ils peuvent contribuer au processus d'examen de 1997, à la cinquième session de la Commission extraordinaire de l'Assemblée générale.

39. Les organisations de grands groupes tiennent aussi diverses réunions, indépendamment ou de concert avec des organisations internationales, des partenaires non gouvernementaux et des gouvernements. Ces manifestations ont pour but d'examiner et d'évaluer le processus de suivi de Rio, ainsi que de faire mieux prendre conscience du processus de 1997 et des activités de suivi postérieures à cette date. On trouvera ci-après quelques exemples de ces initiatives :

a) Rio+5. Évaluation mondiale des progrès accomplis en matière de développement durable, sous la direction du Conseil de la Terre, en collaboration avec de nombreux réseaux d'ONG et organisations de grands groupes, et en consultation avec le secrétariat de la Commission. Outre des organisations issues de chacune des neuf catégories de grands groupes, l'entreprise fait intervenir les conseils nationaux pour le développement durable, les médias, les communautés religieuses et éducatives, ainsi que diverses organisations internationales appartenant ou non au système des Nations Unies. Ces activités seront couronnées par une réunion d'une semaine qui doit se tenir à Rio de Janeiro (13-19 mars 1997);

b) Indicateurs de développement durable pour le Projet Jeunesse, phase II. Ce projet, dirigé par la Rescue Mission et d'autres organisations de jeunesse dans le monde entier, fait suite à l'exposition sur la jeunesse préparée par la quatrième session de la Commission [voir E/1996/28, décision 4/9 et 1 b)]. Children's State of the Planet TV Report (Rapport télévisé sur l'état des enfants dans le monde), également animé par la Rescue Mission, est une grande campagne médiatique de la jeunesse sur le développement durable et le processus d'examen de 1997;

c) Enquête sur les initiatives locales relevant d'Action 21. Cette enquête détaillée sur les activités locales est conduite par le Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement, de concert avec la Division du développement durable du Département de la coordination des politiques et du développement durable. Elle dresse pour la première fois l'inventaire complet du mouvement, qui grandit rapidement dans le monde entier, des initiatives locales relevant d'Action 21, le nombre de gouvernements locaux et d'autorités locales qui ont élaboré des projets ou des cadres pour réaliser le développement durable au niveau local s'élevant probablement à plus de 2 000. Les résultats de l'enquête seront présentés à la cinquième session de la Commission et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale;

d) Enquête sur l'avenir de la Commission du développement durable : dirigée par le Mouvement fédéraliste mondial et une organisation non gouvernementale internationale s'occupant de questions juridiques et institutionnelles. Elle se fonde sur une enquête rapide et une série d'interviews auprès de fonctionnaires des Nations Unies compétents en la matière, ainsi que d'experts gouvernementaux et non gouvernementaux. Les

organisations dirigeantes présenteront le rapport final au Groupe de travail spécial intersessions de la Commission, ainsi qu'à la Commission à sa cinquième session;

e) Le Conseil mondial des entreprises de développement durable prépare actuellement un rapport et plusieurs manifestations sur la perspective des entreprises concernant le développement durable;

f) Sommet "planète Terre" II - Un apport des entreprises : réunion au niveau national organisée par l'UN Environment and Development (Royaume-Uni) et la Chambre internationale de commerce (Royaume-Uni) afin de dresser le bilan des réactions des entreprises au développement durable dans le Royaume-Uni;

g) L'Union interparlementaire mettra l'accent sur l'évolution des profils de consommation et de production dans sa contribution au processus de 1997 et donnera suite à sa Déclaration sur le financement et le transfert de technologie, qui a été présentée à la quatrième session de la Commission;

h) Villes du monde 21 (Global Cities 21) : Action 21 au niveau local pour des communautés durables. Il s'agit d'une réunion organisée conjointement par le Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement, la Stratégie mondiale du logement et le Conseil de la Terre afin d'examiner les contributions des autorités locales, qui se tiendra les 8 et 9 octobre 1996 à Lisbonne (Portugal);

i) Une réunion de représentants des populations autochtones se tiendra en Colombie en 1996 pour élaborer un document destiné à la cinquième session de la Commission et à la session extraordinaire, l'accent portant sur les forêts.

#### H. Activités d'information

40. Dans sa résolution 50/113, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lancer un programme d'information pour sensibiliser l'opinion mondiale à la fois à la session extraordinaire et aux travaux que l'Organisation des Nations Unies a entrepris pour donner suite à la Conférence.

41. En réponse à cette demande, le Département de la coordination des politiques et du développement durable et le Département de l'information combinent leurs efforts pour concevoir et mettre en oeuvre la stratégie d'information et d'action médiatique qui fera largement connaître les activités préparatoires et la session extraordinaire, sensibilisera aux problèmes du développement durable, promouvra les buts et objectifs de la Conférence de Rio et de leur examen en 1997 et, au lendemain de la session extraordinaire, assurera la diffusion de ses résultats.

42. Pour appliquer la stratégie, le Secrétariat a l'intention d'élaborer divers matériaux d'information et des programmes de radio et de télévision, ainsi que d'organiser des activités médiatiques spéciales. Il s'efforcera aussi d'assurer la plus large diffusion possible, notamment par des moyens électroniques, des rapports et documents officiels établis en liaison avec l'examen de 1997, notamment les résultats de la cinquième session de la Commission du

développement durable et de la session extraordinaire elle-même. L'une des difficultés sera d'assurer une diffusion efficace dans les pays en développement.

I. État des contributions au Fonds d'affectation spéciale

43. Dans sa résolution 50/113, l'Assemblée générale a invité les gouvernements à aider les pays en développement, en particulier ceux qui sont le moins avancés, à participer pleinement et efficacement à la session extraordinaire et à son processus préparatoire, et les a invités à cet égard à verser des contributions appropriées au Fonds d'affectation spéciale pour les travaux de la Commission du développement durable.

44. Comme suite à cette résolution de l'Assemblée générale, une note verbale sollicitant des contributions aux fins susmentionnées a été distribuée par le Secrétaire général à tous les États Membres et États observateurs. Le Secrétaire général souhaite renouveler son appel à tous les pays intéressés pour qu'ils fassent d'importantes contributions au Fonds d'affectation spéciale susmentionné, dont le but est d'aider les pays en développement à participer à la session extraordinaire de l'Assemblée générale.

III. QUELQUES PROPOSITIONS RELATIVES AUX MODALITÉS D'ORGANISATION  
À ADOPTER DURANT LA CINQUIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU  
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1997

45. Un certain nombre de propositions générales relatives à l'organisation de la session extraordinaire de 1997 et à son processus préparatoire ont été portées à l'attention de l'Assemblée générale, durant sa cinquantième session (voir A/50/453). La Commission, sur recommandation de son bureau, et l'Assemblée générale prendront des décisions spécifiques relatives à l'organisation des travaux durant la cinquième session de la Commission et la session extraordinaire elle-même, mais le Secrétaire général souhaite présenter quelques propositions complémentaires sur cette question pour examen par les États Membres.

46. Concernant les dispositions relatives à la partie intergouvernementale officielle de l'examen de 1997, compte tenu de la pratique antérieure, des dispositions de la résolution 50/113 de l'Assemblée générale et des débats actuels de la Commission et de son bureau, il est probable que les travaux relatifs au texte du document final de la session extraordinaire auront lieu pour l'essentiel durant la cinquième session de la Commission, qui sera principalement une réunion de négociation. Durant la session extraordinaire elle-même, parallèlement aux séances plénières de l'Assemblée où un débat de haut niveau se déroulera, un comité plénier spécial, qui fera rapport à l'Assemblée en séance plénière, pourrait être constitué. Ce comité aura pour rôle de parvenir à un accord sur toutes les questions encore non résolues dans le document final.

47. Gardant à l'esprit les dispositions de la résolution 50/113 de l'Assemblée générale et les recommandations formulées par la Commission à sa quatrième session, une tâche importante sera de mettre au point les arrangements

appropriés qui permettront aux grands groupes, y compris les organisations non gouvernementales, de contribuer à ces réunions en tenant dûment compte du règlement intérieur en vigueur.

48. Il est vraisemblable que durant la cinquième session de la Commission et la session extraordinaire de l'Assemblée générale, un certain nombre de gouvernements, d'organisations internationales et de grands groupes organiseront, séparément ou collectivement, diverses manifestations, communications et réunions d'information de caractère non officiel, dans l'intention d'apporter leur contribution à un processus intergouvernemental plus officiel. Il serait utile de veiller à ce que les contributions des grands groupes à ces réunions soient organisées de manière plus systématique. Certaines propositions à cet égard sont faites dans les paragraphes suivants.

49. Durant la cinquième session de la Commission, l'une des possibilités serait d'organiser, parallèlement aux groupes de rédaction qui travailleront sur le texte du document final de la session extraordinaire, des auditions faisant intervenir les représentants de gouvernements, de grands groupes et des personnalités éminentes, auditions consacrées à évaluer le rôle et la contribution actuelles et potentielles de chacun des grands groupes identifiés dans l'Action 21 à la mise en oeuvre de ses dispositions. Un résumé de ces auditions pourrait figurer dans le rapport de la cinquième session de la Commission ou être présenté oralement par la Commission à la session extraordinaire.

50. Durant la session extraordinaire elle-même, le débat officiel en séance plénière pourrait être interrompu de temps à autre par la tenue de tables rondes et/ou de dialogues avec des dirigeants mondiaux ou d'autres personnalités éminentes portant sur un large éventail de questions.

51. S'il serait indiqué que le bureau de la Commission fasse les recommandations d'ordre organisationnel concernant la cinquième session de celle-ci, l'organisation de la session extraordinaire et des manifestations parallèles envisagées lors de sa tenue devrait s'inspirer d'opinions et de recommandations émanant de l'Assemblée générale.

52. Quant aux dates de la session extraordinaire, le Secrétaire général, compte tenu du calendrier des autres réunions et conférences de l'ONU et des dispositions de la résolution 50/113 de l'Assemblée générale, recommande qu'elle se tienne du 7 au 13 juin 1997.

#### Note

<sup>1</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 1996, Supplément No 8 (E/1996/28).

-----